

Le glossaire suivant est destiné à faciliter la compréhension des sigles, groupes de mots, vocabulaires utilisés dans la notice de présentation

PLU : Plan local d'urbanisme

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

OAP : Orientations d'aménagement et de Programmation

ZONES

U zone urbaine à vocation mixte, divisée en 5 secteurs :

- ↗ Ua : centre-ville de forte densité dont l'urbanisation est continu. Vocation principale d'habitat, de commerces et d'équipements
- ↗ Ub : moyenne densité dont l'urbanisation est discontinue. Vocation principale d'habitat
- ↗ Uc : moyenne densité à vocation principale d'habitat individuel
- ↗ Ud : moyenne densité - quartier d'habitat social et d'habitat.
- ↗ Ue : équipements à vocation scolaire, sportive, liée à la santé
- ↗ Uv : accueil des gens du voyage

UY zone urbaine à vocation économique, un secteur :

- ↗ UYb : vocation d'activités commerciales, artisanales et industrielles, avec possibilité d'implantation d'activités de tourisme et de loisirs.

AU développement futur de la ville, divisée en 3 secteurs :

- ↗ AUc : espaces de développement résidentiel à proximité du centre-ville. Vocation principal d'habitat
- ↗ AUd : moyenne densité, destiné à l'accueil d'opérations d'habitat. Vocation principale d'habitat
- ↗ AUy : vocation d'activités commerciales en prolongement de la zone d'activité de Neuville-Ferrières
- ↗ ***A CREER : AUe : vocation pour les équipements collectifs à vocation principalement scolaire, sportive et liée à la santé***

A : zone à vocation exclusivement agricole.

N : zone naturelle à protéger, divisée en 4 secteurs

- ↗ Nj : jardins familiaux
- ↗ Na : urbanisation sous forme de hameaux éloignés du centre-ville
- ↗ Nb : espaces naturels aménagés le long de la Béthune à vocation de tourisme, de loisirs. 1 sous-secteur Nbc, correspondant au camping

↪ Ne : constructions et installations liées à l'exploitation du bois.

CHR : Centre Hospitalier du Rouvray

CBE : Communauté Bray Eawy (Communauté de Communes)

ESMS : Etablissements sociaux ou médico-sociaux

CC : Communautés de Communes (4 rivières, Londinières, Aumale...)

CMP : Centre médico- psychologique

HJ : Hôpital de jour

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau qui fixe pour chaque grand bassin hydrographique les orientations fondamentales pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau entre tous les usagers (citoyens, agriculteurs, industriels).

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Etablissement public constitué par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave. Il élabore un projet de développement économique, écologique, culturel et social, appelé projet de territoire.

Site Natura 2000 : Aires protégées créées par les États membres de l'Union européenne sur la base d'une liste d'habitats et d'espèces menacés.

Cuestas Nord et Sud du Pays de Bray : fiche annexe 1 – *exemple d'espèces*

Lucanus Cervus :  Euplagia quadripunctaria  Euphydryas aurinia 

Bassin de l'Arques : fiche annexe 2

ZSC : Zone spéciale de conservation

ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Convention Ramsar : La Convention a pour mission « La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

Surface SAU : surface agricole utilisée

Surface SAU : surface agricole utilisée

DERU : La directive européenne ERU (dite DERU) de 1991 a pour objectif de protéger l'environnement contre l'impact des rejets d'eaux usées des collectivités situées en assainissement collectif

Rejet d'origine tellurique : Pollution marine causée par des rejets à partir de la terre ou apportés par les cours d'eau.